



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales
Affaire suivie par Mme Marie-Laure MOHIER
Tél : 02 37 27 71 07
Mél : marie-laure.mohier@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres le 24 MAI 2017

**Arrête portant dissolution d'une régie de recettes
d'Etat auprès d'une police municipale
- Commune de Pierres -**

La Préfète d'Eure et Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-1320 du 19 décembre 2005 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Pierres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-1321 du 19 décembre 2005 nommant Madame Véronique GOURY-VIEUILLE en qualité de régisseur titulaire ;

Vu le courrier de la commune de Pierres en date du 31 mars 2017 sollicitant la clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale ;

ARRETE

Article 1^{er} : La régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Pierres est dissoute à compter de la remise de service de Madame Véronique GOURY-VIEUILLE, régisseur titulaire.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Maire de Pierres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète
Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale,

Carole PUIG-CHEVRIER



Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture de la Préfecture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9 h 00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)
Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

